



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2014

~~~~~

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Marie COULLET qui donne pouvoir à Martine TOURRE et Jean Claude GRAS absent.

Mme Marie-Anne LAPORTE a été nommée secrétaire de séance.

### 1) Procès-verbal de la séance précédente :

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

-----

En préambule, le maire annonce que Mme Ségolène Royal a signé la création du Parc National régional des Baronnies. Le choix des communes d'intégrer ou non le parc est ainsi figé pour 12 ans.

Pendant un an, toutefois, des communes non intégrées pourront se déclarer associées. Mr le maire déclare que ce label est un plus évident pour notre région et pour toutes les communes adhérentes, dont Venterol.

Il fait également part de sa satisfaction concernant les inaugurations du 5 décembre, cérémonie appréciée de tous les invités. Il adresse ses chaleureux remerciements aux conseillers municipaux qui, sous la houlette de Maryse Bonnevie, ont réussi une organisation sans faute.

-----

### I- les impayés de l'eau.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Comme chaque année sur la commune, certains locataires ou propriétaires n'ont pas honoré leurs factures d'eau. Les prévisions des impayés s'élèvent à 1938 Euros. Après avoir épuisé toutes les voies de recours, le maire demande l'autorisation d'abandonner ces créances et d'admettre cette somme en non-valeur. Proposition adoptée à l'unanimité.

Mr Jouve indique qu'il a demandé aux employés communaux d'établir des fiches plus détaillées sur les abonnés à la distribution de l'eau potable et qu'il a ordonné de fermer les compteurs liés aux impayés. Mr Jouve déclare qu'il faudra en 2015, revoir le règlement des contrats de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble des usagers. La création d'une commission début 2015 permettra de réactualiser les règlements.

## **II- le bilan énergétique de la commune.**

Un technicien du SDED (Syndicat Départemental d'Electricité de la Drome) est venu présenter à quelques élus une analyse de la consommation énergétique de la commune sur les trois dernières années (2011 à 2013).

On peut en retenir que notre bilan est plutôt dans la norme des communes de notre taille, même si nous avons une marge d'économie importante. La consommation énergétique annuelle représente environ 24000 Euros après correction de certains glissements de factures d'une année sur l'autre. Actuellement la part de l'énergie dépensée sur l'ensemble mairie / école représente 53% de notre consommation globale. Son isolation, qui vient d'être achevée, devrait faire baisser la facture de chauffage.

Dominique Jouve souligne que la chaudière est hors d'âge et qu'il faudra envisager son remplacement pour une solution plus économique, peut être un chauffage à bois déchiqueté (problème de stockage). Le PNR favorise cette filière d'énergie et pourrait peut-être nous aider. Marie-Anne Laporte indique qu'il faudrait baisser les thermostats maintenant que les bâtiments sont isolés. Paul Renoud Grappin signale toutefois que les chaudières à fioul ont fait d'énormes progrès et qu'on pourrait envisager une économie de l'ordre de 30% simplement en changeant de chaudière.

En ce qui concerne l'éclairage public, qui représente 21% de nos dépenses énergétiques, nos lampadaires sont d'ancienne génération et devront de toute manière être remplacés rapidement. L'ensemble du conseil municipal évoque l'idée de supprimer l'éclairage public de 1h00 à 6h00 du matin comme le SDED l'a suggéré et comme de nombreuses communes le pratiquent déjà. Cela fera l'objet d'une réflexion et d'une concertation. Le rapport du SDED est à la disposition du conseil et de tous les Venterolais.

**III- Passage eu PES-V2 :** c'est à dire le protocole d'échange informatique via Internet des données comptables avec la trésorerie.

Cette opération était budgétée et les investissements ont été réalisés. Dominique Jouve annonce une dernière dépense (installation, mise en service et formation du personnel) de l'ordre de 1400 euros pour une imprimante scanner en location.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Cela sera d'ailleurs l'occasion de redéfinir nos contrats de photocopieuses et peut être de changer de fournisseur, si une économie globale est possible.

#### **IV-Urbanisme.**

La loi nous impose de "grenelliser" notre PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est-à-dire de le mettre en conformité avec les nombreuses lois de ces dernières années sur l'urbanisme et le développement durable.

On note que la promesse électorale de ne pas toucher au PLU ne peut en ce cas être respectée. Mettre en conformité va nous coûter cher, va prendre beaucoup de temps aux élus et au personnel administratif communal, et va demander une concertation préalable avec la population et, pour finir, une enquête publique.

Notre PLU a certaines lacunes. Ce sera l'occasion de revoir certains points en envisageant l'évolution de la commune à l'horizon 2030. La commission urbanisme, dès le début d'année 2015, se réunira pour rédiger un mini cahier des charges à partir duquel seront consultés plusieurs cabinets d'étude.

Mr Jouve rappelle la quasi absence de pouvoir réel du maire dans les décisions d'attribution de permis de construire et donc l'importance de travailler beaucoup et bien en amont pour un PLU garantissant le développement harmonieux de la commune. De la qualité de notre document dépendra la qualité de l'habitat et de la structuration de notre village.

Par ailleurs, le maire informe le conseil que concernant l'instruction des permis de construire, l'Etat se désengage à partir de mars 2015, pour les communes dotées de PLU et qui appartiennent à une intercommunalité de plus de 10.000 habitants. Nous sommes dans ce cas. Plusieurs communes de la CCVE, dont Venterol, lui ont demandé de se substituer à l'Etat en se dotant d'un service instructeur des permis de construire, éventuellement en se rapprochant d'autres communautés de communes. Cette prestation, auparavant assurée gratuitement par la DDT, serait refacturée aux communes bénéficiaires.

#### **V- Indemnité de l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de Nyons.**

Le montant est de l'ordre de 500 Euros. Nous pouvons refuser cette indemnité si nous ne sommes pas d'accord avec la qualité du travail effectué par la comptable, Madame Joëlle Maurin, en gestion et conseil.

La prestation de cette dame nous donne toute satisfaction. Vote adopté à l'unanimité.

#### **VI-Bilan de l'inauguration du 05 Décembre.**

Nous nous étions fixés une enveloppe de 800 euros et la note finale est en dessous. Mr Jouve remercie l'ensemble des élus qui ont participé à l'élaboration de cette manifestation et rappelle que les retombées de ce genre de manifestations sont toujours importantes.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

## VII- Divers

### 1/ **Plan Communal de Sauvegarde.**

Nous avons l'obligation d'un plan communal de sauvegarde travaillé, achevé et validé, et ceci dans les plus courts délais. Venterol n'a pas validé son PCS et un délégué du sous-préfet va venir la semaine prochaine pour faire le point avec nous, et recueillir nos observations. Nous devons établir un schéma de travail et la réunion est programmée le lundi 15 Décembre de 10h00 à 12h00 avec ce délégué.

Venterol est tout de même exposé à quelques risques, les inondations, les chutes de neige, les tremblements de terre, les incendies...

Il faut un plan, un schéma d'organisation, et le Maire demande à tous les élus présents de se mobiliser pour cette réunion.

2/ **Convocations du conseil municipal** : le maire demande si les convocations pour les conseils municipaux peuvent être envoyés par mail à tous les élus. Manu Imbert préfère un courrier papier, les autres élus acceptent le courrier électronique. Pour ceux qui ne sont pas équipés et non présents, le courrier papier sera envoyé.

3/ **Poste Agent de cantine** : dès Janvier 2015, une nouvelle cuisinière officiera à la cantine de l'école de Venterol. Une nouvelle convention a été signée avec l'association de la cantine qui court jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

L'association n'est pas responsable des locaux, du matériel, de la cuisinière et de la qualité des repas servis, qui sont du ressort de la commune. Les périmètres de responsabilité entre l'association et la commune ont été clairement indiqués.

4/ **Association « le Temple »** : Mr le Maire annonce la signature de la convention avec l'association « Le Temple », qui sera chargée de la programmation et la gestion des manifestations à venir. La présidente en est Jacqueline Veilhan.

5/ **Les travaux de la Grande Rue** sont à peu près dans les délais du nouveau planning révisé et seront terminés dans le courant de la semaine prochaine.

La Place Sabarot sera terminée en janvier mais la circulation y sera possible entre le 20 décembre 2014 et le 5 janvier 2015.

Dés le mois de Février, le chantier reprendra rue du Moulin jusqu'au 15 Avril environ.

Puis il faudra à nouveau barrer la route de Nyons pour installer le collecteur. Enfin sera réalisé l'assainissement du futur quartier St Jean.

**Futur parking** : le dossier de l'entrée Nord « Déclaration d'utilité publique », a été validé par la préfecture. L'enquête publique est imminente.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**Bistrot de Venterol** : Pas de date prévue pour la réouverture du Bistrot de Venterol. Le propriétaire n'est pas pour le moment présent pour préparer la vente du fonds de commerce alors qu'il y a plusieurs acquéreurs potentiels.

Le maire fait tout son possible pour une réouverture de l'établissement au plus tôt mais c'est une affaire très compliquée, et il est impossible aujourd'hui d'émettre un pronostic.

**TOUR DE TABLE :**

- Marie-Anne Laporte informe l'ensemble du conseil municipal présent des modifications concernant le ménage des bâtiments communaux et demande à avoir à l'esprit que la mairie est entièrement nettoyée le mercredi après-midi et qu'il faut donc éviter les passages à ce moment-là.
- Mr Dominique Jouve demande à Olivier Emeriau si la rivière Sauve faisait partie des rivières à nettoyer. Il apparaît que la Sauve a été oubliée par le Syndicat des rives de l'Eygues. Affaire à suivre.
- Mr Rémy Viarsac informe que certains lampadaires devant la mairie ne fonctionnent pas et notamment celui de l'arrêt de bus. Mr Jouve prend note.
- Mr Patrice Duc demande si la station d'épuration des Estangs fonctionne à nouveau. Il apparaît que oui pour le moment. Le dossier d'étude des responsabilités est en cours.
- Manuel Imbert demande quel est l'avenir du quartier St Jean. DAH a accueilli favorablement la proposition du maire de lui confier la construction de quelques logements sociaux. Il faut toutefois 4 ans pour qu'un projet de logement aboutisse et il est important pour Venterol d'amener de nouveaux arrivants pour préserver l'école. Il va donc falloir préparer ce dossier activement en 2015.
- Mr Paul Renoud Grappin parle de la visite de l'office de tourisme de Nyons, des derniers containers poubelles devant la mairie déplacés, de la bâche posée sur la chapelle Sainte Perpétue et de la révision des places de parking place Sabarot. Proposition d'un écran à défilement photo à l'accueil mairie.
- Martine Tourre fait le tour des décorations de Noël du village.
- Mr Dominique Jouve informe de la tenue le 4 décembre 2014 de la réunion sur la dotation cantonale.  
Pour Venterol, la totalité des travaux prévus a été réalisée pour une consommation des crédits alloués de 99%. Le Département exprime sa satisfaction et confirme qu'il subventionnera en 2015 à hauteur de 45% les travaux de réaménagement de la mairie.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**AGENDA :**

Vendredi 12/12 : révision des listes électorales

Lundi 15/12 : Réunion PCS de 10h à 12h00

Noël du personnel de 16h30 à 17h30

Mardi 16/12 : Evaluation de la ferme Marcellin par l'agence Boschi.

Mercredi 17/12 : Mercredi de Noël à 17h00

Vendredi 19/12 : Petit marché de Noël

04 Janvier 2015 : Vœux du Député Hervé Mariton à la Maison de Pays à Nyons à 18h30

08 Janvier 2015 : Vœux du conseil général à la Maison de Pays à 19h00

12 Janvier 2015 : Pré-projet PLU avec le conseil municipal à huis clos à 17 h

Conseil municipal (séance publique) à 20 h 30

16 Janvier 2015: Vœux du maire et du Conseil Municipal de Venterol à la salle des fêtes à 18 h 30

26 Janvier 18h00 : Vœux de la communauté de communes à 18h00 (ouvert à tous)

15 février 2015 : repas des aînés à la salle des fêtes

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 12 janvier 2015 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.